



PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 13 AVRIL 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVERNAC, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRÉSENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Philippe KERNINON, Jean-Marc BOUVET, Karl CAMPDORAS-RAGON, Bertrand CLÉDEL, Quentin SAURIN.

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Delphine AUVRAY, Sylvie COMBALIER, Maryse LASCOSTE, Béatrice PARET, Josiane ROCHER.

EXCUSÉ : Joël STERNENBERG, Dominique POUJADE.

REPRESENTÉS : Sandra RITTER (représentée par Sylvie COMBALIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie COMBALIER

DATE DE CONVOCATION : 6 avril 2023

M. le Maire demande l'accord des élus pour ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance :

13- Moratoire au déferrement de la ligne Capdenac-Cahors

Les élus acceptent à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Remerciements de l'association des « Secrétaires de Mairie 46 » pour l'attribution d'une subvention,

- Lecture d'un courrier informatif du Gouvernement sur les principales mesures financières à destination des collectivités territoriales,
- Diverses revues et publications parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Dominique Poujade (par l'intermédiaire de Freddy Terlizzi) :

Travail des agents

Travaux de tontes en cours.

Un agent est en arrêt maladie.

Isabelle Cépède-Lascoste :

Stérilisation des chats

La commune souhaite continuer sa campagne de stérilisation des chats errants. Pour cela, il a été fait appel à la Fondation 30 Millions d'amis qui propose la signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.

Isabelle donne lecture de cette convention.

Après discussion, les élus valident la signature de cette convention.

Maryse Lascoste :

Tiers-Lieu

Le 18 avril sera la dernière journée d'accompagnement de l'Adefpat. Cette journée sera clôturée par le Groupe d'Appui au Projet (GAP) qui se réunira à 15h30 au Foyer Rural.

Un comité de pilotage devrait être constitué pour continuer à travailler sur la finalisation de ce projet et mettre en place, très rapidement, les premières animations.

Commission Animation de la Vie Sociale – Cauvaldor

Elle a participé à la dernière réunion.

Attente du compte-rendu.

Remarque : Le Maire informe les élus que le service Culture de Cauvaldor a prévu de faire une note de synthèse après chaque réunion pour que les élus puissent faire une transcription en conseil municipal.

Sylvie Combalier :

Elle a participé au groupe de travail sur l'attribution des subventions 2023.

Concert de Nadau – 08/09/2023

Il reste une centaine de places à vendre.

Sandra Ritter tiendra une permanence le 28/04 à partir de 17h pour la vente de ces places.

Il faut diffuser l'information sur la page Facebook de la commune.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Prise en main du dossier.

Il y a une importante mise à jour à faire.

Cérémonies officielles

Préparation du 8 mai.

Béatrice Paret :

Elle a participé au SIVU L'Etoile pour le vote du budget.

Delphine Auvray :

Elle a participé au groupe de travail sur l'attribution des subventions 2023.

APIFOLIES

Prochaine réunion le 3 mai.

Bertrand Clédel :

Pas d'informations particulières.

Karl Campdoras-Ragon :

Marché du Dimanche matin

Une réunion a été organisée avec les exposants qui seront présents pour la saison 2023. Leur souhait est de s'installer chez « Pépites » pour les mois d'avril, mai et juin : cet accord relevant de l'ordre du privé, la commune n'intervient pas.

Pour le marché organisé par la commune, il se déroulera sur la place du Marché pour les mois de juillet et d'août avec une quinzaine d'exposants tous les dimanches.

La banderole devra être mise en place.

La borne « wifi » sera installée par l'entreprise PasdeLoup pour que les exposants puissent utiliser leurs terminaux de paiement.

Les exposants devront régler leur droit de place dès la première date.

Les élus seront présents à tour de rôle.

Quentin Saurin :

Il a participé au groupe de travail sur l'attribution des subventions 2023.

Philippe Kerninon :

SIVU L'Etoile

Le budget a été voté lors du dernier Comité Syndical :

- La participation des communes a augmenté du fait de la diminution des effectifs.
- Le SIVU et l'APE participent financièrement aux transports scolaires pour les différentes activités.

Ecole primaire : vérifier le projecteur extérieur qui reste allumé en permanence.

Jean-Marc Bouvet :

Commission de Sécurité

Il a participé à la Commission de Sécurité pour la Résidence Bélambra.

Pas de souci particulier.

Remarque : en ce qui concerne les problèmes de nuisances sonores, une étude de la Socotec a été réalisée, sur demande de Bélambra. Ils sont dans les normes autorisées.

SIEA Alvignac-Montvalent

Le budget a été voté lors du dernier Comité Syndical. Il faut relever que l'équilibre est difficile pour le Syndicat.

Subventions

Il a participé au groupe de travail sur l'attribution des subventions 2023.

PLUi-H

Suite à une réunion à Vayrac avec les services ADS et le bureau d'études, il a été demandé à ce que la surface constructible actuelle de la commune soit réduite de façon importante.

Une réunion est proposée aux élus le 20/04 à 20h afin de travailler sur ce sujet difficile et déterminer les choix de la commune.

Josiane Rocher :

SIEA Alvignac-Montvalent

Elle a participé au vote du budget et fait également remarquer que l'équilibre est difficile pour le Syndicat.

Subventions

Elle a participé au groupe de travail sur l'attribution des subventions 2023.

Guinguette mobile

Suite à la proposition de guinguette éphémère (installation pour une soirée, un week-end ou même une semaine), les organisateurs souhaiteraient s'installer dans le Parc Samayou un jeudi en juillet et un jeudi en août.

Les dates retenues sont : 13 juillet et 10 août.

Les élus valident cette animation.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Grand Hôtel

Le relevé du bâtiment par le bureau d'étude mandaté se termine.

Des prises de vue seront réalisées au moyen de drones.

5) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Maire présente aux élus deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par le notaire et reçues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Vente d'un terrain appartenant à M. Christian TOURNIÉ, Barrières Basses,
- Vente d'un immeuble appartenant à la SCI d'Alvignac-Mme Marie-Christine GINESTET, Avenue de la Source.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ces biens ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

6) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente le compte de gestion 2022 de la Commune établi par la Trésorerie de Saint-Céré. Il présente également les résultats constatés du Compte Administratif 2022 de la Commune. Ces documents présentent des résultats strictement identiques. En conséquence, il demande aux élus de se prononcer sur l'adoption de ce compte de gestion.

Les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

7) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune qui met en évidence un déficit d'investissement de 88 180.89 € et un excédent de fonctionnement de 596 409.13 €.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

I. Cépède-Lascoste, adjointe, désignée par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2022 de la Commune.

8) AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Maire, après communication et étude du compte administratif 2022 de la commune et du document ci-dessous présentant les résultats d'exercice et résultats cumulés pour 2022, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		731 799.84 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		-452 110.58 €
NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	1 334 463.98 €	851 515.29 €
Recettes émises	1 246 283.09 €	1 447 924.42 €
Solde d'exécution de l'exercice	-88 180.89 €	
Solde d'exécution cumulé	-540 291.47 €	
Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 77 151.00 €	
Reste à réaliser recettes d'investissement	- €	
Solde reste à réaliser	- 77 151.00 €	

Besoin de financement :

Rappel du solde d'exécution cumulé	-540 291.47 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-77 151.00 €
Besoin de financement total	-617 442.47 €

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	596 409.13 €
Résultat antérieur	731 799.84 €
Total à affecter	1 328 208.97 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valident les résultats présentés ci-dessus et décident d'inscrire les crédits suivants sur le Budget Primitif 2023 :

Inscription au budget primitif :

Dépenses investissement (c/001)	- 540 291.47 €	
Recettes investissement (c/1068)	617 442.47 €	
Recettes fonctionnement (c/002)		710 766.50 €

9) VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Le Maire informe l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur le taux des taxes à appliquer sur le territoire communal pour 2023.

Il rappelle aux élus que depuis 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais l'Etat applique le taux précédemment voté sur les résidences secondaires. Cependant, à compter de 2023, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation pour tous, un nouveau taux doit être voté pour la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires.

Le Maire rappelle les taux 2022 qui sont de :

*Taux communal de foncier bâti : 38.72 %
*Taux communal de foncier non-bâti : 119.08 %

et le Taux de la taxe d'habitation (datant de 2020) : 6.59 %

Les élus, après délibération, et à l'unanimité, :

- décident de voter les taux suivants pour 2023, soit :

* foncier bâti : 38.72 %
* foncier non-bâti : 119.08 %
* taxe d'habitation : 6.59 %

- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

A. Terlizzi rappelle aux élus la volonté de la municipalité d'apporter un soutien aux associations extérieures à la commune qui accueillent les ressortissants Alvignacois. Le but de cette aide est de favoriser le tissu associatif et de soutenir l'action des bénévoles au-delà des strictes limites géographiques communales.

Il rappelle également aux élus la décision prise par la Communauté de Communes d'apporter un soutien financier à toutes les écoles de sport de son territoire.

Il présente le projet d'attribution pour 2023 pour les associations communales et les associations extérieures en tenant compte de l'aide apportée par la communauté de communes, et les attributions de subventions exceptionnelles telles que listées dans le tableau.

(Mme Delphine Auvray, conseillère municipale et Présidente de l'association « Bergers d'Abeilles », ne participe pas au vote.)

Après discussion et à l'unanimité, les élus décident l'attribution de subventions pour un montant total de 10 640 € et l'annexion au Budget Primitif 2023 de la liste de ces attributions.

11) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE

A. Terlizzi présente en détail le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre à 1 537 826,50 € en section de fonctionnement et 1 903 050,35 € en section d'investissement.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident d'adopter le budget primitif 2023.

12) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

A. Terlizzi informe les élus que, chaque année, le Département procède à la répartition des recettes procurées par le produit des amendes de police. Dans ce cadre, une subvention peut être attribuée aux communes qui présentent une opération d'amélioration de la circulation routière.

Il rappelle les actions déjà mises en place sur la commune pour limiter la vitesse excessive des véhicules sur certains secteurs :

- installation de panneaux stop sur le secteur du Couderc,
- instauration de sens uniques sur certaines voies,
- installation de deux séries de coussins berlinois sur l'avenue de la Source et Route de Bel Air,
- mise en place d'un radar pédagogique à chaque entrée d'agglomération.

Afin de continuer dans cette dynamique, il propose la mise aux normes du ralentisseur situé sur la route de Gramat (le premier en venant de Rignac).

Il est en attente du devis relatif à ces travaux.

Les élus valideront la demande de subvention en fonction du coût des travaux.

13) MORATOIRE AU DÉFERREMENT DE LA LIGNE CAPDENAC-CAHORS

M. le Maire donne lecture du courrier envoyé par l'équipe de l'Assemblée lotoise pour la NUPES : il s'agit d'une demande de faire s'exprimer le conseil par un vote sur un moratoire concernant le déferrement de l'ancienne ligne de train Figeac-Cahors, et l'organisation d'un débat démocratique sur l'avenir de cette ligne.

Après avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires afin de rendre un avis, les élus, par 1 voix « pour » (Jean-Marc Bouvet), 8 voix « contre » et 4 abstentions (Isabelle Cépède-Lascoste, Maryse Lascoste, Delphine Auvray et Bertrand Clédél), ne prendront pas de moratoire.

14) QUESTIONS DIVERSES

Skate-Park

Un groupe de jeunes de la commune a envoyé une demande d'équipement pour le skate-park installé au Parc de loisirs Samayou : ils souhaiteraient, dans le cadre des travaux prévus pour le parc, une amélioration du skate-park en créant une surface plus importante et arrondie, des rampes en béton lisse et un espace plus simple pour les plus petits.

Une réponse sera faite pour expliquer qu'un tel projet nécessite une réflexion globale sur le changement des équipements actuels, mais que de gros travaux ne pourront pas être réalisés dans l'immédiat.

Espace Samayou – demande de réservation de l'Association les Amis d'Autoire

L'association souhaite organiser un concert au profit des sinistrés suite au séisme en Turquie le 18/05.

Les élus sont favorables à cette manifestation et valident le prêt de la salle à titre gratuit.

Il faudra faire attention aux chapiteaux qui seront déjà en place pour les Apifolies du 20/05.

Commission de contrôle des listes électorales

L'article R. 7 du code électoral prévoit que dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 dudit code sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux (pour la même période).

En 2023, chaque commission de contrôle doit être renouvelée.

Maryse Lascoste, conseillère municipale titulaire, et Philippe Kerninon, suppléant, acceptent de continuer leur fonction au sein de cette commission.

Podium du Casino

Il est proposé aux élus de choisir entre plusieurs artistes pour le Podium du Casino organisé en août.

Un classement est établi par ordre de préférence :

1 - Black M et Jessy Matador

2- Slimane

3- 3 chanteurs de The Voice populaires avec les danseurs de danse avec les stars et sur chaque date, une Guest prestigieuse qui vient chanter pour 5-6 titres avec les danseurs de DAL'S

4- 3 vagues (30mn) + Kyo (6 titres, les plus gros tubes) + Philippine Lavrey (30mn) + Marghé (gagnante The Voice)

5- Chico et les Gypsies

Ces choix seront communiqués aux organisateurs.

« Maison Gorvel »

Suite au décès de Mme Gorvel, la commune hérite de la maison d'habitation et du hangar situés route de Gramat.

Les documents sont en cours d'élaboration chez le notaire.

Collection de pièces de monnaie

Une personne souhaite donner sa collection à la Commune (pièces et mobilier de présentation).

Trois élus iront voir la collection avant que le Conseil municipal prenne une décision.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 25 Mai 2023 à 20h 30 à la Mairie.

Fin de séance à 23h30

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOSTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER